

Primary Display Panel

Groupe	2	Herbicide
--------	---	-----------

## Herbicide Clariant

En Granules mouillables

PRINCIPE ACTIF : Chlorimuron-éthyle..... 25 %

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE SOYA DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

No D'HOMOLOGATION 33862 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Avertissement, contient l'allergène sulfite

CONTENU NET : 36 g to 14,400 g

**SHARDA Cropchem Limited**  
2nd Floor, Prime Business Park  
Dashrathlal Joshi Road  
Vile Parle (West)  
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:  
**SHARDA Cropchem Limited**  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA  
M9R1V1  
1-844-810-5720  
1-416-840-5639

**MISES EN GARDE:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Garder le contenant externe et les sacs solubles à l'écart de l'eau.  
Ne contaminer aucun point d'eau.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées.** Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

**TOXIQUE pour les plantes et les algues d'eau douce.** Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

#### **Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités:**

Éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux;

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues;

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

#### **PREMIERS SOINS :**

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

#### **ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un lieu sûr et au sec, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant externe à l'écart de l'humidité.

#### **ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DIRECTIONS FOR USE LABEL

Groupe	<b>2</b>	Herbicide
--------	----------	-----------

## Herbicide Clariant

En Granules mouillables

PRINCIPE ACTIF: Chlorimuron-éthyle..... 25 %

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE SOYA DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

No D'HOMOLOGATION 33862 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Avertissement, contient l'allergène sulfite

CONTENU NET : 36 g to 14,400 g

**SHARDA Cropchem Limited**  
2nd Floor, Prime Business Park  
Dashrathlal Joshi Road  
Vile Parle (West)  
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien :  
**SHARDA Cropchem Limited**  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA  
M9R1V1  
1-844-810-5720  
1-416-840-5639

**MISES EN GARDE :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Garder le contenant externe et les sacs solubles à l'écart de l'eau.  
Ne contaminer aucun point d'eau.

**IMPORTANT :**

Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun point d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures. Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus d'herbicide demeurant dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le soya.

**NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE. APPLIQUER L'HERBICIDE CLARIANT AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.**

Ne pas manipuler les pesticides avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques diminuent de façon significative l'exposition mains.

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Pendant les traitements, il n'est pas nécessaire de porter des gants dans une cabine fermée.

**NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et de la mise au point du pulvérisateur.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées.** Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

**TOXIQUE pour les plantes et les algues d'eau douce.** Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

**Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités:**  
Éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux;

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues;

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

**PREMIERS SOINS :**

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un lieu sûr et au sec, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant externe à l'écart de l'humidité.

**ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:**

L'herbicide Clariant est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya. L'herbicide Clariant peut être aussi appliqué en présemis ou en prélevée (après le semis) dans le soya conventionnel ou tolérant au glyphosate. L'herbicide Clariant se présente sous forme de granules dispersables que l'on mélange avec de l'eau afin d'obtenir une solution destinée à être pulvérisée à la volée de façon uniforme. Il est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

L'herbicide Clariant peut être appliqué avec un agent tensio-actif recommandé, en présemis ou en prélevée (après le semis) dans le soya conventionnel ou tolérant au glyphosate ou en postlevée à une phase précoce sur la principale zone d'infestation par les mauvaises herbes en pleine croissance. La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Clariant en maximisant son absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par des conditions environnementales difficiles ne

soient pas supprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. L'herbicide Clariant peut être appliqué uniquement à l'aide de matériel terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées.

L'herbicide Clariant inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) traduisant la destruction des mauvaises herbes n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des espèces présentes. La présence de conditions de croissance favorables après le traitement renforce l'activité de l'herbicide Clariant, tandis que des facteurs comme le froid et la sécheresse la ralentissent.

Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance et de l'uniformité de la pulvérisation.

#### **CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:**

On recommande de se conformer aux exigences suivantes pour l'application de l'herbicide Clariant sur le soya.

Si l'on applique l'herbicide Clariant durant ou immédiatement après une fluctuation marquée et rapide de la température (différence d'au moins 20°C entre le minimum nocturne et le maximum diurne) qui affecte la culture, on risque d'endommager cette dernière.

Appliquer l'herbicide Clariant lorsqu'on prévoit que la température demeurera au-dessous de 28°C dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer le produit lorsque la température minimale dans les 24 heures précédant et suivant l'application est au-dessus de 5°C. Si les plants de soya ont été endommagés par le froid, attendre au moins 48 heures avant d'appliquer le ou les herbicides.

#### **MODE D'EMPLOI:**

Ne pas appliquer l'herbicide Clariant plus d'une fois par année.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les habitats aquatiques, **NE PAS** l'utiliser dans un tel objectif.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver au plus à 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

#### **Zones tampons :**

**AUCUNE** zone tampon n'est nécessaire pour les traitements localisés au moyen d'un équipement manuel.

Il faut établir les zones tampons indiquées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche sous le vent des habitats terrestres sensibles (prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières, ruisseaux, marécages, cours d'eau, réservoirs et milieux humides).

#### **Zones tampons requises :**

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestres :
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Soja	1	1	20

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (selon l'ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit, sauf en ce qui concerne les habitats d'eau douce, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'ARLA dans la page Atténuation de la dérive, sous la rubrique Pesticides du site Canada.ca.

#### TAUX ET PÉRIODE D'APPLICATION:

Pour obtenir une suppression des pissenlits durant toute la saison (jusqu'à la montée à graines) appliquer l'herbicide Clariant à raison de 36 g/ha, plus un surfactant non ionique tel qu'Agral 90, Citowett Plus, ou Ag-Surf à raison de 0,2 %v/v, en présemis ou en prélevée (après le semis) dans le soja conventionnel ou tolérant au glyphosate.

La période optimale pour appliquer l'herbicide Clariant sur les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles est lorsque le soja se trouve entre le présemis jusqu'à la 3<sup>e</sup> feuille trifoliée. Ne pas appliquer l'herbicide Clariant avant que la première feuille trifoliée ne soit complètement développée ni après que la floraison ait commencé. On peut appliquer l'herbicide Clariant jusqu'à 60 jours avant la récolte.

Utiliser l'herbicide Clariant à raison de 36 grammes par hectare. On doit lui adjoindre un agent tensio-actif non ionique tel que AGRAL\* 90, CITOWETT\* PLUS ou AG-SURF\* à raison de 0,2 % v/v.

FACULTATIF : Pour mieux supprimer l'abutilon, on peut utiliser un engrais liquide à 28 % d'azote au taux de 2 litres par hectare; on doit l'ajouter au mélange à pulvériser après l'agent tensio-actif.

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide sur les mauvaises herbes en pleine croissance, avant que le couvert végétal du soja ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront peut-être pas supprimées.

NOTE: Ne pas appliquer sur le soja éprouvé par des conditions météorologiques rigoureuses comme le gel ou un temps chaud et humide, car cela risque de l'endommager.

S'il pleut après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant deux à quatre heures pour permettre à l'herbicide Clariant d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

#### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE CLARIANT UTILISÉ SEUL:

Mauvaises herbes	Stade de croissance	Taille (en hauteur ou en largeur)
Petite herbe à poux	2 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> feuille	10 cm
Amarante à racine rouge	2 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> feuille	10 cm
Abutilon	2 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> feuille	10 cm
Souchet comestible	Jusqu'à la 8 <sup>e</sup> feuille	5-15 cm
Pissenlit*	Avant la floraison	15 cm



\* Suppression des parties aériennes (4 à 6 semaines).

### MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE CLARIANT :

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Appliquer l'herbicide Clariant à raison de 36 grammes par hectare avec un herbicide glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel di-ammonium) et un adjuvant (selon le cas).

Mélange en réservoir avec :	Taux d'application (grammes d'acide équivalent per hectare)	Période d'application	Pour utilisation sur	Mauvaises herbes supprimées	Stade d'application selon la feuille ou la hauteur (cm)
glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel di-ammonium)	900 g aé/ha	brûlure en présemis	Le soya conventionnel et le soya tolérant au glyphosate	Pissenlit (Suppression durant toute la saison)	Jusqu'à la montée à la graine
				Laiteron Potager	2 <sup>e</sup> à la 5 <sup>e</sup> feuille
				Chénopode Blanc	Jusqu'à la 6 <sup>e</sup> feuille
				Laitue Scariole	1 <sup>e</sup> à la 7 <sup>e</sup> feuille
				Souchet Comestible (Répression seulement)	Jusqu'à la 3 <sup>e</sup> feuille
Glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine, ou de sel di-ammonium)  avec  un agent tension-actif non-ionique (Agral 90, Citowett Plus ou Ag-Surf)	900 g aé/ha    0,2 % v/v	1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> feuille trifoliée	Le soya tolérant au glyphosate	Laiteron Potager (Suppression durant toute la saison)	Moins de 15 cm de hauteur ou de largeur
				Chénopode Blanc	Jusqu'à la 6 <sup>e</sup> feuille
				Pissenlit (Suppression durant toute la saison)	Moins de 15 cm de hauteur ou de largeur
				Laitue Scariole	1 <sup>e</sup> à la 7 <sup>e</sup> feuille
				Souchet Comestible (Suppression durant toute la saison)	Jusqu'à la 8 <sup>e</sup> feuille

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

S'il pleut après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant deux à quatre heures pour permettre à l'herbicide Clariant d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE Clariant + L'HERBICIDE ASSURE II:**

Pour supprimer les graminées annuelles, la petite herbe à poux, l'amarante à racine rouge et l'abutilon, mélanger en réservoir l'herbicide Clariant avec l'herbicide ASSURE II. Utiliser l'herbicide Clariant à raison de 36 grammes par hectare et l'herbicide ASSURE II à raison de 0,38 à 0,5 litre par hectare. Ajouter CANPLUS\* 411 à raison de 1,0 % v/v (1 litre par 100 litres de solution de pulvérisation) ou Sure-Mix\* à raison de 0,5% v/v (0,5 litre par 100 litres de solution de pulvérisation) ou Sure-Mix\* à raison de 0,5% v/v (0,5 litre par 100 litres de solution de pulvérisation).

Utiliser l'herbicide ASSURE II au taux de 0,5 litre par hectare lorsque le chiendent et la sétaire glauque sont présents dans le champ. Le fait de mélanger en réservoir l'herbicide Clariant avec l'herbicide ASSURE II peut diminuer la suppression de ces deux graminées.

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE II pour connaître les taux d'application spécifiques de cet herbicide ainsi que les stades foliaires optimaux des graminées nuisibles. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une suppression efficace.

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE II pour obtenir des renseignements généraux et connaître les précautions d'emploi.

**L'herbicide Clariant + métribuzine:**

Appliquer l'herbicide Clariant à 36 grammes par hectare, mélangé en réservoir avec un produit contenant métribuzine identifier ci-bas à 550 grammes par hectare pour une suppression tout au long de la saison de la vergerette du Canada incluent celui tolérant au glyphosate dans le soja. Ce mélange en réservoir doit être appliqué, présemis ou postsemis prélevée. Pour la vergerette du Canada émergée, appliquez avec un produit non sélectif comme le 2,4-D Ester ou Eragon. Applications en présemis avec 2,4-D Ester doit être appliqué un minimum de 7 jours avant de planter. L'herbicide Clariant avec métribuzine peut être appliqué avec glyphosate si nécessaire.

Produits acceptables pour mélange en cuve :

Herbicide TriCor MX  
Herbicide TriCor 75 DF  
Lexone DF Herbicide  
Sencor 75 DF Herbicide

**NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Sharda Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**SOYA (Est du Canada):**

POSTLEVÉE : Appliquer l'herbicide Clariant à raison de 36 g/ha avec un agent tensioactif non-ionique à raison de 0,2% v/v plus 2 L/ha d'engrais azote liquide (28% nitrogène) pour supprimer la carotte sauvage (*Daucus carota*) et le haricot adzuki spontané (*Vigna angularis* Ohwi & Ohashi). Faire une seule

application par année seulement. Appliquer lorsque le soya se trouve entre les stades de la 1<sup>re</sup> et de la 3<sup>e</sup> feuille trifoliée; appliquer lorsque la carotte sauvage se trouve entre les stades de 2 à 20 feuilles et appliquer sur le haricot adzuki spontané quand il se trouve entre les stades de la 1<sup>re</sup> et de la 3<sup>e</sup> feuille trifoliée..

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 140 à 190 L d'eau/ha.

Ne pas appliquer le produit à moins de 60 jours de la récolte.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour des instructions supplémentaires, restrictions quant au sol et/ou pour des précautions reliées à l'application de ce produit. L'addition d'engrais liquide contenant 28% d'azote au mélange de pulvérisation à raison de 2 L/ha est nécessaire pour la répression du haricot adzuki spontané, la carotte sauvage et ceci peut aussi améliorer le taux de suppression de l'abutillon.

### **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

1. Remplir le réservoir propre au quart environ avec de l'eau fraîche.
2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.
3. Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide Clariant à l'eau du réservoir en laissant fonctionner l'agitateur à la vitesse maximale jusqu'à ce que le produit parfaitement dispersé. Une agitation constante est nécessaire pour maintenir le produit en suspension.
4. Une fois l'herbicide Clariant bien mélangé et en suspension, ajouter la quantité appropriée (au besoin) de l'herbicide destiné au mélange en réservoir.
5. Ajouter un agent tensio-actif recommandé (si nécessaire).
6. Remplir complètement le réservoir avec de l'eau propre.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

L'agitation de la solution est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et l'uniformité de l'application. Le volume d'eau optimal à employer pour l'application de l'herbicide Clariant varie de 140 à 190 litres par hectare (100 litres d'eau par hectare au minimum). On recommande de se servir de buses à jet plat. Utiliser des filtres à tamis de 50 mailles ou moins. Utiliser la préparation de l'herbicide Clariant dans les 24 heures, car sinon le produit risque de se dégrader et de perdre de son efficacité. Agiter vigoureusement le mélange à pulvériser chaque fois qu'on l'a laissé reposer dans le réservoir.

**NOTE :** L'herbicide Clariant se dégradera dans de l'eau acide ou fortement alcaline. Il ne faut donc pas préparer plus de solution que l'on ne peut en utiliser en une journée. Si l'on interrompt la pulvérisation, bien agiter de nouveau le mélange à pulvériser avant de reprendre le traitement.

Ne pas mélanger ni charger l'herbicide dans des endroits où il y a un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:**

Pour éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le soya, éliminer toute trace de l'herbicide Clariant dans le matériel de mélange et de pulvérisation immédiatement après l'application et avant de traiter d'autres cultures. Procéder comme suit:

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide Clariant. Répéter l'étape 1 au besoin. **NE PAS NETTOYER L'OUTILLAGE DE PULVÉRISATION PRÈS DE PUIITS, DE SYSTÈMES AQUATIQUES OU D'AUTRES SOURCES D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES À CONSERVER.**
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.

3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un produit de nettoyage et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

### RÉENSEMENCEMENT D'AUTRES CULTURES:

L'herbicide Clariant se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain ont démontré que l'on peut semer les cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du soya traité avec l'herbicide Clariant. Les intervalles à respecter pour le réensemencement dépendent du pH du sol ainsi que de la sensibilité de l'espèce cultivée en rotation.

#### Intervalle de réensemencement (en mois)

pH du sol	Blé d'hiver	Tomates	Mais de grande culture, Soya	Haricots blancs, Luzerne	Dans le sud de l'Ontario seulement: Choux, Pois potager, Maïs sucré*
<7,0	3	12	10	10	11
>7,0<7,4	3	12	10	10	Ne pas planter
>7,4<7,8	4	12	10	Ne pas planter	
>7,8<8,0	4	12	Ne pas planter		

\* Avertissement: La tolérance des variétés de maïs sucré envers les résidus de chlorimuron-éthyle peut varier. Le pH du sol peut varier de manière significative à l'intérieur d'un même champ. Il peut être modifié par des amendements (c.-à-d. l'addition de chaux, d'engrais, etc.) ou des conditions de sol (c.-à-d. l'érosion des buttes, etc.).

Pour les autres espèces, il est recommandé de faire un test d'activité biologique avant l'ensemencement. Ce test consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

### TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE:

Choisir pour la ou les cultures qui vont faire l'objet du test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'herbicide Clariant. Il faut tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer un lit de semence et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement utilisées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'herbicide Clariant afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'herbicide Clariant et dans les zones non traitées :

- aspect général de la culture
- taux de croissance
- développement du système racinaire
- couleur et vigueur de la plante
- rendement

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures mises à l'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'herbicide Clariant, continuer à cultiver seulement les espèces énumérées sur l'étiquette et ne pas réensemencer d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les plantes sensibles croissent normalement.

#### **PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION:**

Ne pas appliquer l'herbicide Clariant pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une étendue d'eau ou de l'eau courante. Ne pas l'appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des étendues d'eau (telles que des ruisseaux, des étangs, des rivières, des lacs et de l'eau d'irrigation), des marécages ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'herbicide Clariant peuvent gravement endommager les cultures ou les habitats terrestres sensibles à son action, tant durant les périodes de croissance active que de dormance.

Ne pas appliquer sur le soya éprouvé par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, un sol peu fertile ou saturé d'eau, les maladies ou les attaques d'insectes, car cela risque d'endommager la culture.

L'efficacité de l'herbicide peut être réduite en présence de conditions météorologiques extrêmes, notamment par temps chaud et sec ou en cas d'humidité excessive ou de gel.

L'efficacité de l'herbicide Clariant peut également être réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant l'application.

Du fait que la tolérance des variétés de soya aux herbicides varie, limiter la première pulvérisation de l'herbicide Clariant à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.

Éviter la sur pulvérisation du produit ou la dérive du brouillard de pulvérisation vers les habitats importants de la faune aquatique et terrestre. Laisser une zone tampon de 16 m entre la dernière bande de pulvérisation et les points d'eau tels que les étangs, les lacs, les rivières et les ruisseaux. Laisser une zone tampon de 39 m entre la dernière bande de pulvérisation et les marais, les zones de végétation situées en bordure des points d'eau, les boisés et les plantations brise-vent ainsi que les autres habitats de la faune terrestres.

L'herbicide Clariant ne doit pas être appliqué dans les 60 jours précédant la récolte.

N'effectuer qu'une seule application de l'herbicide Clariant par saison.

Ne pas faire paître le bétail dans le champ traité ni utiliser les résidus de la récolte pour le fourrage; on ne dispose pas de suffisamment de données à l'appui de ces pratiques.

Ne pas appliquer l'herbicide Clariant sur du soya poussant dans des sols de pH  $\geq 8,0$  à cause du risque de dommages aux espèces cultivées en rotation.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Clariant est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Clariant et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Clariant ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.